

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Réunion du vendredi 11 janvier 2019 de 12h30 à 14h30

(Établi par R. Datchi)

Présents :

Direction : Caroline Lecourtois

Bureau de la Recherche : Rosaly Datchi

Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche:

M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)

M. James N'JOO (GERPHAU)

Mme Karen BOWIE (AHTTEP)

M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP)

Mme Alessia DE BIASE (LAA)

Mme Ornella ZAZA (LAA)

Mme Rosa DE MARCO (AMP)

M. Yann NUSSAUME (AMP)

Mme Isabelle GRUDET (LET)

M. Bendicht WEBER (LET)

Mme Nazila HANNACHI (MAP-MAACC)

M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)

Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue:

M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU)

Mme Juliette CHARRON (LAA)

Personnalités extérieures :

Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente COMUE HESAM)

M. Livio DE LUCA (Directeur de recherche au CNRS- UMR MAP 3495) - participation par Skype

M. Jérôme BOISSONADE (Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)

M. Laurent DEVISME (Professeur des ENSA - UMR AAU CRENAU)

Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (Vice-Rectrice des RI et chercheuse au laboratoire CLARA à l'ULB) - participation par Skype

Excusé(e)s:

Mme Nathalie LANCRET (Directrice de recherche au CNRS - UMR AUSser 3329) - procuration à Alessia de Biase (non valable)

Ordre du jour :

- 1) Accueil et présentation des personnalités extérieures
- 2). Élection du président (vice-président du CPS)
- 3) Élaboration du Règlement intérieur
- 4) Calendrier de travail
- 5) Organisation du travail
- 6) Questions diverses

* * *

Caroline Lecourtois introduit la séance et précise son déroulement.

Présidence :

Karen Bowie étant la doyenne, elle est désignée pour présider la première partie de la réunion d'installation de la Commission de la Recherche (CR).

Point 1) Accueil et présentation des personnalités extérieures:

La réunion a commencé par un tour de table. Karen Bowie a félicité les membres élus de la Commission de la Recherche et souhaité la bienvenue aux personnalités extérieures. Karen Bowie et Caroline Lecourtois ont également fait le point sur les procurations reçues. Nathalie Lancret ne pouvant pas être présente, a donné procuration à Alessia de Biase. Caroline Lecourtois a rappelé que selon les textes, les procurations ne peuvent être données qu'aux membres du même collège.

Point 2) Élection du/de la président(e) (vice-président(e) du CPS)

Karen Bowie a laissé la parole aux deux candidats à la présidence de la Commission de la Recherche: Alessia de Biase et Xavier Bonnaud. Rosa De Marco précise qu'elle s'était plutôt portée candidate au futur Bureau de la CR. Xavier Bonnaud se présente en tant que candidat sans liste. À son avis, voter pour une liste telle que celle présentée par Alessia de Biase, risque d'exclure certains laboratoires dans la formation du futur Bureau de la CR. Selon lui, il faudrait par ailleurs une équipe de six personnes pour faire fonctionner la dynamique de la recherche et le travail collectif de l'ENSAPLV. Il faut représenter la diversité de la communauté de recherche en intégrant aussi les équipes d'accueil (EA) à la construction collective.

Karen Bowie (membre de la liste présentée par Alessia de Biase) répond que l'idée était de donner une continuité aux modalités d'organisation instaurées par le Bureau du Conseil du Département de la recherche, sans pour autant écarter les autres équipes de recherche.

Yann Nussaume pense qu'il était dommage que les membres de la CR n'aient pas reçu le CV des candidats à la présidence; ceci aurait pu aider notamment les membres extérieurs à se faire un avis plus clair sur leurs trajectoires professionnelles. Il pense également que l'élection d'un membre par UMR risque de modifier l'équilibre du vote au sein du Bureau alors que la CR est une instance très importante.

Clotilde Ferroud pense qu'en effet cela aurait été souhaitable mais les textes n'imposent aucune obligation d'envoyer le CV des candidats par avance.

Alessia De Biase pense que le Bureau de la CR devrait s'inspirer du modèle de fonctionnement des autres Bureaux au sein des autres instances de gouvernance de l'ENSAPLV. L'idée est de mettre en place un mode d'organisation permettant de traiter les différents dossiers opérationnels, en respectant la représentativité des laboratoires et des collègues. Le Bureau de la CR doit élaborer un travail partagé pour l'intérêt général de l'École et du Département de la recherche; ceci indépendamment de l'appartenance à un laboratoire ou à une UMR. L'idée est de tisser des liens et de pouvoir les développer aussi bien dans le milieu de la recherche que de la pédagogie, de travailler à la construction d'un Collège Doctoral et d'un doctorat en Architecture (VAP/VAE) au sein de l'HESAM. Ce parcours doit être collectif et doit aller au-delà des appartenances individuelles.

Rosa de Marco confirme qu'elle est candidate au futur Bureau de la CR. Elle précisa que sa candidature au bureau fait suite à la proposition de constituer une liste. Elle souligne d'une part qu'il est très important que les candidatures à la présidence et au bureau soient multiples et individuelles (non par liste) pour que le consensus soit une construction et non une sélection de visions préétablies; d'autre part, il est clair que chacune de ces candidatures, individuelles, tout en portant une vision spécifique, exprime le souhait de travailler ensemble pour l'intérêt commun et partagé.

Isabelle Grudet rappelle que l'ancien Bureau du Département de la Recherche était composé par trois membres sans présidence. Ces personnes étaient issues des trois UMR auxquelles les six laboratoires de l'ENSAPLV étaient rattachés. Le travail s'est fait sans problème malgré les tensions qui ont pu naître avec le projet d'accueillir le siège de l'UMR LAVUE à l'ENSAPLV. Isabelle Grudet a eu une bonne expérience de ce travail en trio.

Caroline Lecourtois a rappelé que, la présidence de la CR est réglementaire. En revanche, la création d'un bureau ne l'est pas. Si la CR souhaite se doter d'un Bureau, il est nécessaires que ses membres en votent la création et la constitution. Il faut par ailleurs qu'un règlement intérieur de la CR soit rédigé en ce sens et validé par le CA.

Yann Nussaume pense qu'il faut au moins quatre personnes (hormis la présidence) pour former le Bureau de la CR, ceci afin de pouvoir assurer la représentativité des UMR et des EA.

Bendicht Weber signale que le CA a travaillé activement pour faire en sorte que toutes les équipes soient représentées au sein des différentes instances de gouvernance. Par contre, il pense que le Bureau de la CR ne doit pas être une instance à part.

Xavier Bonnaud expose sa profession de foi en tant que candidat à la présidence de la CR. Il faut un travail d'évaluation de la production et des modes d'organisation de la recherche à l'ENSAPLV. Tout d'abord, il faut reconnaître l'importance et le poids de la recherche en SHS. Xavier Bonnaud a été, certes, très lié à ce milieu; cependant, il ne faut dédaigner d'autres disciplines de recherche. Ensuite, il faut poursuivre la co-fabrication de la CoMUE avec la création d'un Collège Doctoral et la validation d'un parcours doctoral qui intègre la dimension architecture pour les praticiens. La recherche de financements alternatifs est aussi importante d'où par exemple l'intérêt de participer au dépôt des projets EUR en cours. Enfin, Xavier Bonnaud plaide pour un nouveau format de la recherche en architecture suite au changement de statuts des enseignants-chercheurs au sein des ENSA. Il faudrait réfléchir par exemple à la possibilité d'attribuer des décharges d'enseignement pour les enseignants projet. Il faut également susciter de nouvelles pratiques de recherche en architecture et pas seulement dans le cadre d'un doctorat.

L'ENSAPLV compte avec presque cent enseignants de projet. La CPA s'est déjà saisie de ce sujet et le Ministère de la Culture attend un retour des ENSA. Par ailleurs, il faudrait aussi réfléchir à la nouvelle relation entre l'ingénierie et le champ STA et à l'ouverture de nouvelles pistes de recherche. C'est pourquoi il faudrait renfoncer la présence des enseignants-chercheurs STA dans la Commission de la Recherche.

L'architecture et l'ingénierie travaillent ensemble dans la pratique professionnelle, il faut les faire travailler ensemble dans le monde de la recherche. Xavier Bonnaud travaille déjà à l'École Polytechnique à la fabrication de protocoles pédagogiques communs fondés sur la recherche et la création de nouvelles synergies entre ces deux disciplines. Pour conclure, Xavier Bonnaud pense que l'intelligence collective est créée au travers d'un travail qui prend en compte la diversité.

En outre, concernant la nomination des personnalités extérieures présentes à la CR, Xavier Bonnaud pense que celles-ci auraient dû être plutôt nommées par la CR et non par le CA. Il semblerait que dans le choix aient été privilégiés la proximité avec les disciplines en SHS et la culture UMR, en laissant de côté d'autres champs disciplinaires. Xavier Bonnaud souhaite que le vote des personnalités extérieures soit fait en toute indépendance de ces affiliations. Il propose aussi une présidence tournante permettant à toutes les équipes de l'exercer et se rendre donc plus visibles.

FIN DE LA PRESENTATION.

Yann Nussaume trouve très intéressant le débat et demande la possibilité de poser des questions. Les deux candidats s'engagent à travailler à la création d'un Collège Doctoral au sein de l'HESAM. Or, ces deux laboratoires ne sont pas, pour le moment, rattachés aux ED de l'HESAM.

Alessia de Biase répond que l'ENSAPLV a pour la première fois le choix de s'impliquer dans la co-construction d'un Collège Doctoral. Ceci change la donne par rapport au passé où il fallait uniquement choisir entre les ED déjà existantes.

Karen Bowie invite les membres de la CR à voter.

Alessia de Biase (« Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche ») n'appartenant pas au même collège que Nathalie Lancret (« personnalités extérieures à la Commission de la recherche du CPS »), elle donne la procuration de Nathalie Lancret à Jérôme Boissonade.

Caroline Lecourtois pense que, afin d'éviter toute confusion, il faudrait que les personnalités extérieures soient présentes autant que possible aux réunions plénières de la CR et qu'il faudrait intégrer ces éléments dans le futur règlement intérieur.

Karen Bowie a procédé à la distribution des bulletins.

Caroline Lecourtois et Rosaly Datchi ont procédé au dépouillement du vote. Les résultats sont les suivants: 14 voix pour Alessia de Biase / 6 voix pour Xavier Bonnaud.

Alessia de Biase est déclarée Présidente de la CR et vice-présidente au CPS. Elle remercie les présents pour leur confiance et espère pouvoir travailler avec l'ensemble des membres de la CR. Alessia de Biase demande par ailleurs la possibilité de prendre un peu de temps pour réfléchir à la composition du futur Bureau de la CR.

Caroline Lecourtois et Karen Bowie rappellent qu'il n'y a aucune obligation de nommer les membres du Bureau de la CR lors de la première réunion d'installation de la CR. En revanche, selon Caroline Lecourtois, si les modalités d'organisation (formation d'un Bureau ou pas) ne sont pas contraintes par les textes, la CR doit impérativement avoir un.e Président.e.

Point 4) Élaboration du Règlement intérieur

Caroline Lecourtois informe que le prochain CA aura lieu le 22 janvier. La présidente de la CR n'est pas obligée de présenter la composition définitive du Bureau. Par contre, il faudrait penser à la rédaction du règlement intérieur

qui doit in fine être validé par le CA. Des éléments du règlement interne à la CR peuvent être discutés à chaque séance et la validation peut se faire en plusieurs parties. Les textes ne disent rien par rapport à cela.

Alessia de Biase rappelle que, suite à des échanges avec Anne D'Orazio, présidente du CA, il a été discuté la possibilité de mettre en place une modalité d'organisation de la CR basée sur deux types d'instances: d'une part, les membres de la CR en réunion plénière et, d'autre part, une instance plus restreinte censée décider sur des questions très concrètes. Alessia de Biase propose ainsi la réalisation de six réunions de la CR dont trois plénières pour régler des questions plus stratégiques. Chaque séance devrait porter sur une thématique différente. Alessia de Biase pose par ailleurs la question du rôle de la CR dans l'évaluation des unités de recherche. Les textes ne semblent pas clairs à ce sujet; cette évaluation ne devrait être une prérogative de la CR.

Caroline Lecourtois rappelle que la mission de la CR n'est pas d'évaluer mais de préparer ces évaluations menées par l'HCERES. L'idée est que la CR puisse mettre en avant la stratégie de recherche adoptée en donnant aux équipes des orientations précises (par exemple, pour la création du Collège Doctoral, faut-il que toutes les équipes de recherche soient rattachées ou pas à ce Collège ?).

Clotilde Ferroud rajoute que, en effet, la CR devrait être consultée avant le dépôt du dossier d'autoévaluation de l'HCERES, avant toute création/suppression des équipes ou sur le contrat quinquennal. Cette démarche est très utile pour la création de convergences au sein des équipes de recherche.

Alessia De Biase propose de reprendre l'idée que chaque équipe présente devant la CR leurs thématiques de recherche et les projets en cours. Ceci permettrait d'avoir une vision collective de la recherche faite au sein de l'ENSAPLV.

Rosa De Marco suggère que ce type de partage d'informations puisse être fait sous forme de séminaire dans le cadre du département recherche, porté par la CR, plutôt qu'au sein d'une réunion de la CR.

Concernant les modalités d'organisation de la CR prévues dans le futur règlement intérieur, Caroline Lecourtois rappelle que les responsables des équipes de recherche peuvent se réunir sous la forme de groupes de travail pour discuter les différents points à faire remonter à la CR. Alessia de Biase pense que dans l'organisation de la nouvelle CR et de son Bureau, il faut partir de ce qui a été fait par le passé.

Jérôme Boissonade souhaite connaître les dates prévues pour l'évaluation HCERES. Caroline Lecourtois répond que l'ENSAPLV et le Gerphau ont été évalués l'an dernier (vague D). Il ne reste que l'évaluation du dossier pédagogique de l'établissement ainsi que de l'équipe AMP, en tant que future équipe d'accueil (vague E). La visite du comité HCERES est prévue pour le 1er février 2019. Pour Caroline Lecourtois, il est également important que la CR s'en saisisse de la question du rapport entre la recherche et la formation. Ce rapport est plutôt clair au niveau du Master mais ce n'est pas toujours le cas pour le cycle Licence.

Bendicht Weber pense que la synergie entre formation et recherche doit également se faire dans le cadre de la CoMUE. Concernant les EUR en construction, actuellement l'HESAM travaille à développer trois pistes: 1) matériaux du futur; 2) métiers en mouvement et renouvellement des savoirs; 3) cycle de vie des objets et l'ouvrage. La communauté de l'ENSAPLV peut avoir une place au sein de ces trois types de projet. La prochaine réunion HESAM au sujet des EUR est prévue à l'ENCI Les Ateliers le 17 janvier 2019. Clotilde Ferroud rajoute que le dépôt du dossier final est le 19 mars 2019. Il faut que chaque chef d'établissement valide la participation de son organisation. Le budget total par projet est de max. 10Mi€. Pour le moment, il faut pouvoir identifier les porteurs des projets. Il est prévu de se donner jusqu'au mois de février pour boucler les aspects scientifiques; le point fort à mettre en avant est la pluridisciplinarité. HESAM compte se faire aider par un cabinet pour la préparation de la partie financière. HESAM ne déposera pas plus de trois projets.

Point 5) Calendrier de travail

Date	Type de séance	Thématique
Lundi 11 février de 9h30 à 12h30	restreinte	Projets EUR
Mardi 16 avril de 9h30 à 12h30	plénière	À définir ultérieurement
Lundi 17 juin de 9h30 à 12h30	restreinte	À définir ultérieurement
Lundi 16 Septembre de 9h30 à 12h30	restreinte	À définir ultérieurement
Lundi 18 novembre de 9h30 à 12h30	plénière	À définir ultérieurement

Alessia de Biase va envoyer à tous les membres de la CR ce calendrier avec une proposition des thématiques à discuter.

Point 6) questions diverses

-Co-accréditation de diplôme avec Sorbonne Université: Karen Bowie informe que l'ENSAPLV a été sollicité par Sorbonne Université pour une co-habilitation de diplôme en réhabilitation urbaine. Cette thématique pourrait par ailleurs être valorisée au sein de l'un des projets EUR sur les questions du recyclage. L'établissement doit donner sa réponse pour fin février.

Pour Caroline Lecourtois cette demande pose certaines questions, notamment sur la stratégie de l'établissement porteur. La tutelle a été saisie sur la question de la co-accréditation du diplôme et sur le positionnement concernant le titre d'urbaniste délivré par l'Université. Il y a un possible conflit d'intérêt. Caroline Lecourtois espère avoir une réponse dans les jours à venir.

-Décharges d'enseignement: Caroline Lecourtois informe que le CNECEA a été saisie à ce sujet. Aucun retour reçu pour le moment. En outre, Yann Nussaume propose de reprendre ce dossier qui est resté en suspens depuis l'an dernier. Alessia de Biase pense par exemple à la question de l'évaluation des chercheurs; celle-ci devrait être faite sur les réalisations des chercheurs et non sur ce qu'ils vont faire.

La séance a été levée par la Présidente à 14h28.